



Qu'est ce une abrogation d'avenant ?

Par **panatinaikos**, le **28/12/2011 à 20:13**

Bonjour, rnayanfait l'objet d'un vol de mon magasin (assuré en risques divers) mon assurance me reproche de ne pas avoir procédé à la subrogation d'avenant ? je vous signale que j'ai un pret bancaire non encore payé? merci de vos réponses.

Par **alterego**, le **30/12/2011 à 00:02**

Bonjour, rn rnPlutôt que d'une abrogation et d'une subrogation d'avenant ne s'agirait-il pas plutôt d'un **"avenant de subrogation"** ? rn rnIl semblerait que l'assureur vous reproche de le priver de pouvoir exercer un recours. rn rnCordialement

Par **redouane1974**, le **25/09/2013 à 16:34**

cette renonciation est consentie en vue de favoriser le crédit de l'assure, elle ne serait lui profiter personnellement sans l'aval du créancier à moins que l'indemnité due ne soit supérieure à ses droits, cas l'assure demeurait bénéficiaire de la portion excédent les droits du créancier.